



DES PARCS POUR TOUS

Aménager des zones d'ombre dans un parc

La création d'espaces d'ombre dans un parc permet d'en accroître la fréquentation. De tels espaces améliorent l'expérience des usagers, qui peuvent s'y réfugier à toute heure du jour durant les chaudes journées d'été. On peut créer de telles zones en augmentant simplement la présence des arbres et le couvert végétal (on parle alors de zones ombragées), mais aussi en aménageant des structures à des endroits ciblés comme les zones de repos ou les aires de jeu.



L'OPTION VÉGÉTALE

Les arbres sont essentiels dans les parcs pour plusieurs raisons : ils offrent une multitude de couleurs, de parfums et de textures tout au long des saisons; ils constituent des zones d'ombre naturelles, protégeant des rayons du soleil; ils favorisent la stimulation multisensorielle; ils servent d'habitat à une faune diversifiée; ils offrent plusieurs possibilités de jeux; ils favorisent une expérience positive pour tous et toutes dans le parc.

Les parcs et les espaces verts publics peuvent contribuer à la lutte aux îlots de chaleur en milieu urbain, même si généralement les programmes de plantation sont axés sur la végétalisation des rues, des stationnements et des ruelles. Les parcs offrent de grandes surfaces à végétaliser sans compromettre les aires réservées aux jeux. L'accroissement de la canopée facilite l'aménagement de zones d'ombre pour les usagers.

Les arbres des parcs publics sont une composante majeure de la forêt urbaine¹. Or, celle-ci, en améliorant les composantes environnementales d'un milieu de vie, contribue à la santé publique. Les programmes de plantation d'arbres permettent d'agir localement sur le paysage urbain en créant des îlots de fraîcheur, des zones d'ombre et des écrans visuels. Les arbres peuvent capter la poussière et certains polluants atmosphériques, réduire l'impact des îlots de chaleur, atténuer le bruit urbain et améliorer la biodiversité aussi bien animale que végétale.

La plantation d'arbres offre cependant des bienfaits qui ne sont pas immédiats. La plantation d'arbres de gros calibre ne peut commencer à avoir des effets bénéfiques sensibles et mesurables qu'à partir d'environ cinq ans, selon la vitesse de croissance des espèces utilisées.

Les projets de plantation d'arbres constituent un investissement environnemental qui aura un effet direct sur la canopée urbaine. La canopée est la strate supérieure d'une forêt qui correspond au sommet ou à la cime des arbres. L'indice de canopée est le pourcentage de la superficie occupée par la couverture que constitue la cime des arbres par rapport à la superficie de l'ensemble du territoire. Plus l'indice est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres.

1. Bardekjian, A. (2018). *Recueil des meilleures pratiques de gestion des forêts urbaines canadiennes*. Deuxième édition. Initialement mandaté par Ressources naturelles Canada et élaboré par Arbres Canada.



Aménager des zones d'ombre dans un parc



Le principe de biodiversité

Les méthodes d'aménagement en milieu urbain évoluent. Le principe de biodiversité de la forêt urbaine est maintenant au cœur des interventions publiques. Dans le passé, les projets de plantation d'arbres privilégiaient presque toujours les mêmes espèces; il s'agissait d'une approche de monoculture qui offrait une perspective d'aménagement régulière et uniforme, particulièrement le long des rues. Or, on sait maintenant que la surutilisation de quelques espèces reconnues pour leur résistance aux conditions urbaines et leur croissance rapide fragilise le milieu. Quand un prédateur s'attaque à une essence, les dommages sont considérables, ainsi que le démontre l'exemple de l'agile du frêne. Les projets de plantation contemporains doivent donc favoriser la diversité de la forêt urbaine en sélectionnant davantage des espèces moins représentées dans l'inventaire arboricole existant.

Planification

Après avoir identifié la zone où aura lieu la plantation, il faut évaluer son impact à maturité. L'aménagement ne peut se faire sans tenir compte au préalable de plusieurs éléments :

- Les contraintes physiques, aériennes et souterraines;
- Les distances de dégagement à respecter concernant les structures, les équipements, les sentiers et autres aménagements (voir entre autres la norme CSA Z614 sur les équipements d'aires de jeu et les revêtements de protection);
- La tolérance à l'ensoleillement et à l'ombre;
- Le type de sol;
- L'orientation par rapport au soleil;
- Les arbres déjà présents sur le site;
- Les particularités en hiver (il faudra par exemple respecter une distance de dégagement là où la topographie permet les activités de glisse).



Choix des arbres

Pour créer une zone ombragée, la sélection portera idéalement sur des arbres feuillus offrant un déploiement moyen (10 à 15 mètres de hauteur) ou grand (16 mètres et plus). Le port de l'arbre ou sa forme est également un facteur, mais chaque forme peut avoir son utilité.

Plusieurs autres facteurs sont à prendre en compte pour planter le bon arbre au bon endroit. Une espèce à forte valeur ornementale dans certains aménagements peut créer ailleurs des désagréments pour les humains et les infrastructures : épines, chute de fruits ou de fleurs, exsudats (liquides organiques), etc. La vitesse de croissance est une caractéristique importante : les arbres à croissance moyenne ou rapide sont heureusement bien représentés sur le marché des pépinières québécoises.

Les conditions environnementales influencent la sélection. La rusticité est certainement l'élément le plus déterminant pour la survie de la plantation; les végétaux utilisés doivent ainsi être adaptés au climat de la région. Les conditions de sol sont à prendre en compte, car certaines espèces aiment les sols plus secs alors que d'autres s'accommodent bien des sols humides ou mal drainés. Il en va de même pour les conditions d'ensoleillement.



La résistance aux insectes et aux maladies est une propriété à considérer, mais aucune essence n'est tout à fait à l'abri. Une sélection diversifiée considérant les espèces d'arbres déjà présents permettra de réduire l'impact des infestations sur le territoire.

On peut aussi planter des arbres et des arbustes fruitiers. Pour en savoir plus, consultez [Les arbres et arbustes fruitiers sur les terrains municipaux : avantages, défi et solutions](#).

Plantation

Comme les parcs publics subissent un fort achalandage et sont soumis à diverses autres conditions urbaines, on plantera de préférence des arbres de gros calibre (40 à 70 mm au DHP²) cultivés en panier ou en pot. On le fera idéalement à l'automne de façon à réduire au minimum les arrosages.

Planter des arbres de gros calibre exige un équipement approprié (excavatrice, notamment) pour creuser les fosses, mais aussi pour manipuler les arbres, lesquels peuvent peser plus de 150 kg lorsqu'ils sont fournis en panier. Une main-d'œuvre qualifiée s'assurera de la grandeur adéquate de la fosse et choisira le bon terreau de plantation, tout en respectant les dispositions de la norme du Bureau de normalisation du Québec qui s'applique à l'aménagement paysager à l'aide de végétaux (<https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/horticulture/amenagement-paysager-a-l-aide-de-vegetaux.html>).

Une fois l'arbre planté, on achève le travail en installant un tuteur avec sellette de fixation et on recouvre la fosse de plantation d'un paillis qui permettra de conserver l'humidité du sol.

2. Diamètre à hauteur de poitrine, une notion utilisée en sylviculture.

Aménager des zones d'ombre dans un parc

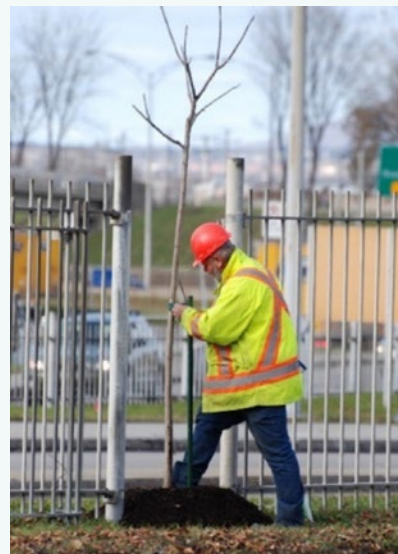
Entretien

Pour assurer une reprise rapide des arbres et réduire les effets du choc de transplantation, il faut un programme d'entretien incluant arrosage régulier, désherbage et taille de formation. L'entretien des jeunes arbres doit faire partie intégrante du projet pendant les deux premières années. Après la période d'établissement, les plantations pourront faire partie du cycle d'entretien arboricole de la municipalité.

Financement

Le financement d'une plantation d'arbres peut être inclus dans le budget de fonctionnement de la municipalité. S'il s'agit d'une intervention plus globale dont l'objectif est, par exemple, l'augmentation de la canopée, le projet de plantation peut s'inscrire dans un budget d'immobilisation au même titre que la création d'un nouveau parc ou l'acquisition d'un équipement majeur.

Le financement peut provenir de subventions gouvernementales ou d'organismes paragonnementaux, d'OBNL ou d'un fonds vert d'entreprise privée. Généralement, les programmes de subventions favorisent les initiatives où le nombre d'arbres prime sur leur grosseur; il s'agira notamment de plantules, de baliveaux ou d'arbres de petit calibre, soit des végétaux qui ne peuvent créer une zone ombragée rapidement.



Aide technique

Pour réaliser un projet de plantation d'arbres, les ressources compétentes ne manquent pas. En mode interne, la municipalité peut utiliser ses propres ressources : horticulteur, architecte, technicien en horticulture ou en foresterie, comité d'embellissement horticole. À l'externe, les ressources sont généralement plus nombreuses et plus diversifiées : architecte paysagiste, entreprise en aménagement paysager, consultant en foresterie urbaine ou en horticulture, etc.

L'OPTION STRUCTURALE

La seconde possibilité pour créer des zones d'ombre dans un parc public est l'aménagement de structures qui serviront d'abris. Le bénéfice environnemental sera certes moindre qu'une plantation d'arbres, mais l'effet d'ombre sera obtenu beaucoup plus rapidement.

Un abri peut avoir d'autres usages que simplement procurer de l'ombre. Il pourra par exemple servir de remise pour certains équipements, selon la vocation du parc. Un abri peut d'ailleurs être très utile en période hivernale.

Les possibilités sont nombreuses. L'installation pourra être permanente ou temporaire. Une simple toile saisonnière peut assurer l'ombre requise.

Sélection

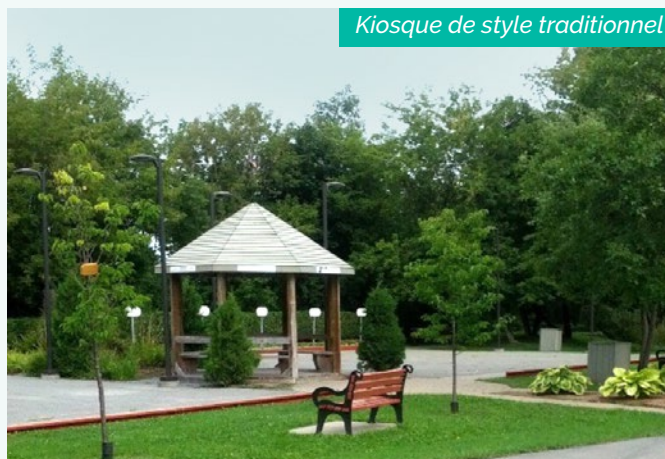
L'ajout d'une nouvelle structure dans un parc exige la même démarche que pour tout autre projet de structure. Le processus commencera par l'analyse des besoins des usagers, l'évaluation du site avec ses composantes et ses contraintes, ainsi que la disponibilité budgétaire.

Après l'évaluation technique, il faut tenir compte de l'aspect visuel. Sur ce plan, il y a toutes sortes de modèles qui peuvent s'intégrer à un environnement naturel.

Le marché offre par ailleurs des *dispositifs de protection contre le soleil et les intempéries* qui peuvent abriter un grand nombre de personnes. On retiendra principalement l'ombrière ou voile d'ombrage, une structure conçue expressément pour fournir de l'ombre, constituée d'une surface horizontale ou oblique en hauteur et de supports. On parle aussi de *préau*, une structure qui fait généralement office de toit, permanent ou temporaire, au-dessus d'un espace bien délimité, par exemple la zone des spectateurs d'un terrain sportif, une zone pour un groupe de camp de jour, une aire de pique-nique ou toute autre zone dans un parc où les visiteurs auraient envie de s'abriter du soleil.

Il existe aussi des *abris plus intimes* de type abris de jardin. Ils se présentent en différents modèles et sous des noms variés. Au Québec, on emploie très souvent le terme « gazebo », emprunté à l'anglais, pour désigner ces structures. La *gloriette* est tout simplement un petit pavillon. La *pergola* est une petite construction, constituée de poutrelles à claire-voie, destinée à servir de support à des plantes grimpantes. Le *kiosque* est aussi un pavillon de jardin, ouvert de tous côtés et souvent pourvu d'une balustrade.

Les abris de jardin, sauf peut-être les kiosques, ne sont généralement pas très grands. Ils confèrent une touche esthétique certaine à un environnement, mais on doit les multiplier et les répartir judicieusement si on veut procurer un peu d'ombre à un grand nombre d'usagers.



Kiosque de style traditionnel



Aménager des zones d'ombre dans un parc



Pergola



Ombrière ou voile d'ombrage



Ombrière ou voile d'ombrage



Préau

Réalisation

Installer un abri dans un espace public doit s'effectuer en considérant les infrastructures aériennes et souterraines, les services publics, la réglementation, le zonage et le voisinage.

L'orientation de la structure doit permettre, dans la mesure du possible, une protection contre le soleil toute la journée, surtout à proximité des aires de jeu.

La structure devra être facilement accessible, à proximité du flux de circulation sur le site. En ce sens, il faut penser à *l'accessibilité universelle*, et tout particulièrement aux usagers à mobilité réduite.

Les travaux de fondation, d'électricité, de plomberie et de menuiserie seront exécutés par des entrepreneurs qualifiés possédant une licence RBQ. Certaines parties de la structure peuvent être assemblées par le fournisseur d'équipement.



CONCLUSION

Les options d'ombrage décrites ne sont pas mutuellement exclusives. Il importe que, quels que soient les choix, les éléments nouveaux que l'on désire introduire dans le parc s'y intègrent bien et soient fonctionnels. Chose certaine, assurer des zones d'ombrage dans le parc ne peut qu'attirer davantage de visiteurs et rehausser la valeur de cet espace public.